

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT INTERNATIONAL

OBJET : ETUDE DE FAISABILITE EN PPP D'UN PROJET D'AUTOROUTE A PEAGE RELIANT NOUAKCHOTT ET BOUTILIMIT

Préambule : Suite à la promulgation de la loi 2017-006 du 1er février 2017 portant sur les Partenariats Public-Privé (PPP), un projet de construction d'une autoroute à péage reliant les villes de Nouakchott et Boutilimit a été intégré au portefeuille des projets PPP.

Des études de faisabilité technico-économique et socio-environnementale avec production d'un DAO des travaux du projet ont été réalisées en 2014. Des études complémentaires sont alors devenues nécessaires afin de se prononcer sur la faisabilité du projet en PPP et déterminer le montage financier le plus adéquat.

1. Le Gouvernement Mauritanien entend sélectionner par appel d'offres international un partenaire privé pour le financement, la construction et l'exploitation de l'autoroute.

A cet effet, le Ministère de l'Équipement et des Transports (MET) a décidé de recruter un Cabinet firme chargé de :

- Réaliser une étude complémentaire sur la faisabilité en PPP du projet
- Assister le MET durant la procédure de passation et négociation du contrat PPP

L'étude complémentaire comprendra les tâches suivantes :

- Actualisation des études réalisées pour le tronçon Nouakchott Boutilimit
- Étude du marché
- Étude économique et faisabilité financière
- Étude des options PPP et recommandations portant sur la structuration du projet en PPP
- Analyse des risques

2. Le Ministère de l'Équipement et

des Transports de la République Islamique de Mauritanie invite les bureaux d'études soumissionnant seul ou en groupement et disposant de capacités techniques et financières à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus. Le dossier de candidature devra comprendre :

- La lettre de candidature
- La présentation de l'expérience générale du consultant dans le domaine des prestations qui fait ressortir ses domaines de compétence, le nombre d'années d'expérience, ses capacités techniques et l'organisation technique et managériale du cabinet.
- Les références en projets similaires acquises au cours des dix (10) dernières années, le consultant fournira pour chaque projet l'attestation de bonne exécution du Maître d'Ouvrage, (les projets non attestés par un maître d'ouvrage public ne seront pas pris en compte)
- Un document attestant que le consultant n'est ni en faillite, ni en liquidation, ni en redressement judiciaire.

3. Les frais générés par cette prestation seront imputés sur les dotations budgétaires destinées aux études prévues par la loi des finances 2020 Et 2021.

4. La liste des candidats sera arrêtée suite aux critères d'évaluation suivants :

- Expérience générale (40/100 points) :
 - Dans le domaine des études de faisabilité technico-économique des projets d'autoroute.
 - Dans le domaine des études économiques et financières PPP.
- Expérience spécifique dans le domaine des études de faisabilité économique et financière des projets

d'autoroute réalisés en PPP (total 60/100 points).

NB : Seules, les expériences attestées par un Maître D'ouvrage Public seront prises en compte.

5. Une liste des candidats, qui ne saurait être supérieure à six (6), présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations, sera établie. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières sur la base du dossier de Demande de Propositions (DP) qui leur sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera choisi selon la méthode de sélection fondée sur la qualité technique et le coût.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse suivante:

**Direction Générale des
Infrastructures de Transport
Routier
Ministère de l'Équipement et
des Transports
Siège situé entre Immeuble
MET et la Commission des
Hydrocarbures
Sebkha, Nouakchott –
MAURITANIE**

7. Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées en langue française et déposées en une originale et trois copies sous enveloppe cachetée à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 20/10/2020 à 12H heure local.

**Au Secrétariat de la Commission de Passation des marchés
du Département de l'Équipement et des Transports
B.P 5357 NOUAKCHOTT /
MAURITANIE**